



Non respect fiche de poste

Par Visiteur

Madame, Monsieur,

Je suis actuellement technicien de sécurité dans un grand groupe agroalimentaire.
J'occupe ce poste depuis 2001, la fiche de ce poste date de juillet 2002.

Voici le descriptif des tâches
Dépend du responsable sécurité

Mise en place des programmes de prévention sécurité

Applique la réglementation après approbation et validation par responsable sécurité

Contrôle du fonctionnement des équipements techniques et des dispositifs de sécurité (incendie, intrusion, télésurveillance, gardiennage)

Par délégation, travaille avec les différents acteurs de la sécurité (CHSCT, CE, DP, médecin du travail, inspection du travail, DRIRE, CRAM, organismes de contrôle).

Au fil des années, à mon avis, mes fonctions ont été détournées vers des activités qui ne font pas partie des tâches inscrites sur cette fiche. (confection d'oculus, rangement des stocks après travaux, mise en place de rayonnages, inventaire de l'état des sanitaires?)

La semaine dernière, il m'a été demandé de réparer des W.C. J'ai, dans un premier temps, refusé de d'accomplir ce travail, stipulant à mon responsable hiérarchique que ceci n'est pas de mon ressort mais celui d'un technicien de maintenance ou d'entretien, ce à quoi il m'a rétorqué que cette dernière fonction n'est pas au sein de la société et si je continuais dans cette voie, j'aurais des problèmes.

J'ai donc effectué la tâche demandée.

Ma question : Peut-t-on m'obliger à réparer les W.C ?

Merci de l'intérêt que vous porterez à ma demande.

Recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je comprends tout à fait votre situation.

Cependant la fiche de poste est distincte de la délimitation de votre activité telle que prévue dans votre contrat de travail. Elle est un outil de communication.

Est ce que depuis votre embauche cette fiche a évoluée?

Est ce que vous en avez parlé avec votre supérieur?

Je comprends tout à fait que vous considériez que les réparations que l'on vous a demandées d'effectuer ne correspondent pas à cette fiche.

Cependant cette tâche peut être considérée comme une tâche annexe à votre fiche de poste étant donné que vous êtes technicien et que la réparation effectuée peut être qualifiée de technique.

En effet, en pratique les tribunaux apprécient si la tâche demandée s'éloigne véritablement de sa qualification et de sa compétence.

Cordialement

Par Visiteur

Madame, Monsieur,

Juste une interrogation au sujet de l'interprétation du titre de technicien et de la compétence.

Soit, je suis technicien, mais de sécurité et les techniciens de maintenance, ne pourraient-ils pas le faire, car en matière de compétences, je n'en ai aucune en plomberie.

Pour ma part, c'est la dessus que je fondais mon refus d'effectuer la tâche.

Si non allons plus loin, demain mon supérieur pourrait me demander de balayer les couloir, puisque la personne qui fait ce travail est un technicien de surface

Pour répondre à vos questions

Non, à ce jour cette fiche (la seule présenté aux organisations syndicales lors de sa mise en place) n'a pas été modifiée. Cependant une nouvelle a été proposée et non définitivement approuvée en juillet 2008. (je n'ai fait que la voir).

Oui, j'en ai parlé à mon supérieur hier, il m'a redit la phrase, que cela aller m'attirer des ennuis, et que de toute manière ce sera ajouter à la fiche de poste.

Recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je comprends tout à fait votre colère.

Il est vrai que si vous n'avez aucune compétence en plomberie vous pouvez refuser cette tache en arguant du fait que votre manque de connaissance technique risque d'aggraver la situation.

Quant à vous faire faire des taches qui n'ont aucun lien avec la définition de votre poste (comme vous l'évoquez le balayage par exemple), je pense que dans ce cas là il serait judicieux d'en référer à vos délégués syndicaux et au chef du personnel.

Si cette tache technique va être ajoutée à la modification de votre fiche de poste, il convient peut être d'attendre et de faire si j'ose dire dans un premier temps profil bas afin que la situation ne tourne pas à votre désavantage. Mais si une telle tache n'est pas ajoutée et que l'on vous contraint à nouveau à la réaliser, vous pourrez alors la contester.

Cordialement

Par Visiteur

Merci de ces conseils

Je vais me retourner vers le responsable du personnel, voir sa réaction, en fonction j'aviserais.

Je sais que je peux aussi aller voir l'un inspecteur du trail si la situation dégénère.

Soit, profil bas jusque là. Maintenant, je note tous ce que je fait.

A uine autre fois peut-être et encore merci.

Salutations

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je vous remercie pour vos propos et pour la confiance que vous nous avez accordé.

A très bientôt, je l'espère.